

CMQ-65921

EXTRAIT VÉRITABLE des minutes de la Commission municipale du Québec, séance du 25 septembre 2017.

RÉSOLUTION

2017-199

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – CONSEIL

SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS DE NOVEMBRE 2017

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Percé ne peut administrer ses affaires faute de quorum à la suite de la démission du maire et de cinq conseillers;

CONSIDÉRANT QUE la Commission peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 100 de la *Loi sur la Commission municipale*, adopter toute mesure qu'elle juge nécessaire pour l'administration de la Municipalité pendant cette période;

CONSIDÉRANT QUE l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil municipal tient une séance ordinaire au moins une fois par mois et établit, avant le début de l'année civile, le calendrier des séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

CONSIDÉRANT QUE le contenu de ce calendrier doit faire l'objet d'un avis public donné par le greffier;

CONSIDÉRANT QUE l'article 318 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que le conseil tient ses séances à un endroit sur le territoire de la municipalité déterminé par résolution;

CONSIDÉRANT QUE le scrutin pour l'élection des membres du conseil municipal est le 5 novembre prochain;

CONSIDÉRANT QU'il s'avère nécessaire de fixer la date, l'heure et l'endroit de la séance du conseil du mois de novembre;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST RÉSOLU QUE la Commission fixe la tenue de la séance du conseil municipal de la Ville le 21 novembre 2017, à 19 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville.

La secrétaire de la Commission,


Céline Lahaie, notaire